



SIXDOTS APP CONDITIONS GENERALES

20/11/2014



Table des matières

Chapitre 1 – Acceptation des conditions générales	3
Chapitre 2 – Définitions	3
Chapitre 3 – Blocage d'accès à l'App Sixdots	3
Chapitre 4 – Territoire desservi	4
Chapitre 5 – Services	4
5.1. Général	4
5.2. Exécuter des Opérations de Paiement Sixdots	4
5.3. Recevoir des Opérations de Paiement Sixdots P2P	4
5.4. Autorisation des Opérations de Paiement Sixdots	4
5.5. Les limites aux Opérations de Paiement Sixdots	4
5.6. Irrévocabilité des Opérations de Paiement Sixdots	5
5.7. Consultation des dernières Opérations de Paiement Sixdots	5
Chapitre 6 – Les responsabilités de l'Utilisateur	5
Chapitre 7 – Bloquer l'App Sixdots	5
Chapitre 8 – Mesures de sécurité	5
Chapitre 9 – Responsabilité	5
9.1. Utilisateur	5
9.2. La Banque, BCMC et Sixdots	6
Chapitre 10 – Les droits de propriété et licences	6
Chapitre 11 – Conditions d'utilisation	7
Chapitre 12 – Opération de l'App Sixdots	7
Chapitre 13 – Configurations requises	7
Chapitre 14 – Stockage de et accès aux informations contenues dans l'appareil mobile de l'Utilisateur	7
Chapitre 15 – Protection des données	8
Chapitre 16 – Liens externes	8
Chapitre 17 – Tarifs	8
Chapitre 18 – Clause de preuve	8
Chapitre 19 – Résiliation	9
Chapitre 20 – Modifications et ajout de nouveaux Services	9
Chapitre 21 – Loi applicable et juridiction	9
Chapitre 22 – Intégralité du contrat	9
Chapitre 23 – Divisibilité	9
Chapitre 24 – Cession	9
Chapitre 25 – Aucune renonciation	9
Chapitre 26 – Services d'assistance	9
Information à la clientèle protection de la vie privée	10
Sixdots app information precontractuelle	12

Chapitre 1 – Acceptation des conditions générales

1.1. Les présentes conditions générales régissent l'inscription, l'utilisation et l'accès à l'App Sixdots (la « Sixdots App ») ainsi que l'exécution d'Opérations de Paiement Sixdots via l'App Sixdots.

Les présentes conditions générales complètent les conditions générales de vente et les réglementations de produits de la Banque (les "Conditions Générales de la Banque").

En cas de conflit ou d'incohérence entre les présentes conditions générales et les Conditions Générales de la Banque, les présentes conditions générales prévaudront sur ces dernières, sauf stipulation expresse du contraire.

1.2. En téléchargeant, installant, s'inscrivant, utilisant ou accédant à l'App Sixdots, l'Utilisateur confirme être légalement lié par les présentes conditions générales, tels que modifiées de temps à autre, et confirme avoir reçu, lu, compris et accepté ces conditions générales et il sera lié par ces conditions générales chaque fois qu'il utilisera l'App Sixdots. L'Utilisateur devra lire et accepter ces conditions générales en cochant la case appropriée préalablement à l'utilisation de l'App Sixdots.

1.3. Si l'Utilisateur n'est pas d'accord avec ces conditions générales, il devra s'abstenir ou cesser de télécharger, d'installer, d'utiliser ou d'accéder à l'App Sixdots et aux Services.

Chapitre 2 – Définitions

Les termes en gras suivants reçoivent les définitions suivantes :

- **"Banque"** signifie BNP Paribas Fortis SA, dont le siège social est sis à 1000 Bruxelles, Montagne du Parc 3, enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0403.199.702 (RPM Bruxelles);
- **"App Sixdots"** signifie l'application mobile décrite à 5.1 ci-dessous;
- **"BC/MC"** signifie la S. A. Bancontact-MisterCash, dont le siège social est sis à 1040 Bruxelles, Rue d'Arlon 82, enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0884.499.250 (RPM Bruxelles);
- **"Bénéficiaire"** signifie un Utilisateur souhaitant recevoir un paiement au moyen d'une Opération de Paiement Sixdots;
- **"Carte BC/MC"** signifie une carte de marque Bancontact/ Mister Cash liée à un compte de paiement;
- **"Code secret Mobile Sixdots"** signifie le code à six chiffres choisi librement par l'Utilisateur pour s'identifier lui-même et pour autoriser les Opérations de Paiement Sixdots;
- **"Conditions Générales de la Banque"** signifie les conditions générales et les réglementations de produits de la Banque, en ce compris les conditions générales relatives à la Carte BC/MC;
- **"Loi Vie Privée"** signifie la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel;

- **"Marque Sixdots"** signifie la marque verbale et figurative enregistrée auprès de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur sous les numéros de référence 01 21 69 991 et 01 21 73 704 et auprès de l'Office Benelux de la Propriété Intellectuelle sous les numéros de référence 09 44 615 et 09 44 943 et tous noms, logos, appellations commerciales, logo types, noms commerciaux et autres désignations, symboles et marques, que Sixdots et/ou ses sociétés affiliées possèdent, gèrent, font breveter, ou autrement contrôlent actuellement ou dans le futur, partout dans le monde, enregistrés ou non;
- **"Opération de Paiement Sixdots"** signifie une transaction BC/MC, exécutée au moyen de l'App Sixdots, de transfert de fonds, indépendamment de toute obligation sous-jacente entre le Payeur et le Bénéficiaire. Ceci peut être une Opération de Paiement Sixdots P2P ou une Opération de Paiement Sixdots P2M;
- **"Opération de Paiement Sixdots P2M"** signifie une Opération de Paiement Sixdots où le Bénéficiaire est un commerçant;
- **"Opération de Paiement Sixdots P2P"** signifie une Opération de Paiement Sixdots où le Bénéficiaire est un Utilisateur (à l'exclusion de commerçants);
- **"Payeur"** signifie une personne souhaitant exécuter un paiement au moyen d'une Opération de Paiement Sixdots;
- **"Services"** signifie les services actuels et futurs qui sont offerts par la Banque à un Utilisateur au moyen de l'App Sixdots et qui permettent à l'Utilisateur d'exécuter des Opérations de Paiements Sixdots (faire ou recevoir des paiements, ou les deux);
- **"Sixdots"** signifie la S.A. Belgian Mobile Solutions, dont le siège social est sis à 1000 Bruxelles, Place Sainte-Gudule 5, enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0541.659.084 (RPM Bruxelles);
- **"Utilisateur"** signifie toute personne qui a installé l'App Sixdots sur son appareil mobile.

Chapitre 3 – Blocage d'accès à l'App Sixdots

Si un Utilisateur de l'App Sixdots entre un Code secret Mobile Sixdots incorrect à trois (3) reprises consécutives, l'accès à l'App Sixdots sera bloqué. Pour débloquer l'App Sixdots, l'Utilisateur devra réactiver l'App Sixdots.

Chapitre 4 – Territoire desservi

Les Services sont à la disposition des Utilisateurs dans le monde entier.

Chapitre 5 – Services

5.1. Général

L'App Sixdots est une application mobile pour les appareils électroniques, offrant la possibilité pour l'Utilisateur d'initier des Opérations de Paiement Sixdots en euros, conformément aux dispositions des présentes conditions générales.

L'App Sixdots est dans sa version actuelle basée sur la solution mobile développée et détenue par BCMC. En accord avec Sixdots, BCMC a accordé une licence à la Banque, laquelle fournit l'App Sixdots ainsi que les licences nécessaires pour son utilisation par l'Utilisateur.

L'App Sixdots est liée à la Carte BC/MC de l'Utilisateur émise par la Banque par l'exécution d'une transaction e-commerce BC/MC standard. L'utilisation de l'App Sixdots pour initier une Opération de Paiement Sixdots n'altère pas la nature d'une telle Opération de Paiement en tant que type spécifique d'opération par carte.

Toutes les Opérations de Paiement Sixdots exécutées au moyen de l'App Sixdots et autorisées par le Payeur au moyen du Code secret Mobile Sixdots seront exécutées à la fin du premier jour ouvrable suivant l'autorisation de l'Opération de Paiement Sixdots par le Payeur, à condition que l'état du compte de paiement du Payeur et les Conditions Générales de la Banque régissant ce compte de paiement et la Carte de Marque BC/MC du Payeur le permettent.

5.2. Exécuter des Opérations de Paiement Sixdots

a) Opérations de Paiement Sixdots P2P

Pour exécuter une Opération de Paiement Sixdots P2P, le Bénéficiaire doit ouvrir l'App Sixdots et entrer le montant de l'Opération de Paiement Sixdots P2P ainsi qu'une référence facultative. L'App Sixdots générera alors un code QR sur l'appareil mobile du Bénéficiaire. Le Payeur doit alors scanner ce code QR avec son appareil mobile pour recevoir les informations requises de l'appareil mobile du Bénéficiaire. Le Payeur doit ensuite confirmer l'Opération de Paiement Sixdots P2P via le Code secret Mobile Sixdots. En confirmant l'Opération de Paiement Sixdots P2P avec son Code secret Mobile Sixdots, le Payeur autorise irrévocablement la Banque à débiter son compte de paiement lié à sa Carte BC/MC du montant de l'Opération de Paiement Sixdots P2P qu'il a confirmée.

b) Opérations de Paiement Sixdots P2M

Pour exécuter une Opération de Paiement Sixdots P2M, le Bénéficiaire doit entrer le montant de l'Opération de Paiement Sixdots P2M ainsi qu'une référence facultative, et soit créer une connexion avec l'App Sixdots du Payeur, soit générer un code QR sur son appareil mobile ou tout autre appareil pouvant afficher un code QR. Dans ce dernier cas, le Payeur doit alors scanner le code QR avec son appareil mobile pour retirer et scanner l'information requise de l'appareil mobile du Bénéficiaire. Dans les deux cas, le Payeur doit ensuite confirmer l'Opération de Paiement Sixdots P2M via son Code secret Mobile Sixdots. En confirmant l'Opération de Paiement Sixdots P2M

avec son Code secret Mobile Sixdots, le Payeur autorise irrévocablement la Banque à débiter son compte de paiement lié à sa Carte BC/MC du montant de l'Opération de Paiement Sixdots P2M qu'il a confirmée.

5.3. Recevoir des Opérations de Paiement Sixdots P2P

Pour recevoir une Opération de Paiement Sixdots P2P, le Bénéficiaire doit initier une Opération de Paiement Sixdots, comme décrit à l'Article 5.2 a) ci-dessus.

Après que le Payeur a confirmé l'Opération de Paiement Sixdots P2P via son Code secret Mobile Sixdots, l'Opération de Paiement Sixdots P2P est autorisée et sera exécutée via le compte de paiement lié à la Carte BC/MC du Payeur conformément à l'Article 5.1. Le Bénéficiaire recevra le montant correspondant à l'Opération de Paiement Sixdots P2P sur le compte de paiement lié à sa Carte BC/MC.

5.4. Autorisation des Opérations de Paiement Sixdots

Chaque Opération de Paiement Sixdots à débiter du compte de paiement du Payeur lié à sa Carte BC/MC doit être autorisée séparément et soumise à la Banque après avoir été autorisée par le Payeur.

La Banque devra considérer une Opération de Paiement Sixdots comme autorisée après que le Payeur ait accepté son exécution en confirmant celle-ci au moyen du Code secret Mobile Sixdots.

L'Utilisateur reconnaît la validité des Opérations de Paiement Sixdots exécutées au moyen de l'App Sixdots et autorisées par lui-même au moyen de son Code secret Mobile Sixdots.

5.5. Les limites aux Opérations de Paiement Sixdots

Sans préjudice des limites applicables à la Carte BC/MC de l'Utilisateur (comme prévues dans les Conditions Générales de la Banque), l'exécution des Opérations de Paiement Sixdots initiées au moyen de l'App Sixdots est soumise aux limites additionnelles suivantes (étant entendu que les limites les moins élevées prévaudront à tout moment) :

- chaque Opération de Paiement Sixdots est limitée à un montant de 250 EUR ;
- un Payeur ne peut autoriser des Opérations de Paiement Sixdots que pour un montant maximum de 250 EUR par jour ; et
- un Bénéficiaire ne peut recevoir des Opérations de Paiement Sixdots P2P que pour un montant maximum de 500 EUR par jour.

A partir du moment où l'Opération de Paiement Sixdots a été envoyée ou reçue au moyen de l'App Sixdots, les limites disponibles pour le Payeur et le Bénéficiaire (pour les Opérations Mobiles P2P) seront diminuées à concurrence du montant correspondant à l'Opération de Paiement Sixdots.

5.6. Irrévocabilité des Opérations de Paiement Sixdots

A partir du moment où le Payeur a confirmé l'Opération de

Paiement Sixdots avec son Code secret Mobile Sixdots, l'Opération de Paiement Sixdots sera considérée comme ayant été autorisée par le Payeur.

Le Payeur ne peut pas révoquer une Opération de Paiement Sixdots après qu'il ait confirmé celle-ci au moyen de son Code secret Mobile Sixdots, comme prévu à l'Article 5.4 ci-dessus. Une Opération de Paiement Sixdots sera considérée comme ayant été reçue par la Banque dès le moment où l'App Sixdots indiquera le montant de l'Opération de Paiement Sixdots et un message précisant que l'Opération de Paiement Sixdots a été exécutée avec succès sur l'appareil mobile du Payeur.

5.7. Consultation des dernières Opérations de Paiement Sixdots

Le Payeur et le Bénéficiaire peuvent consulter dans l'App Sixdots leurs dernières Opérations de Paiement Sixdots en tant que Bénéficiaire et Payeur, ainsi que les montants payés et reçus suivant de telles Opérations de Paiement Sixdots.

Les Opérations de Paiement Sixdots exécutées ainsi que les montants payés et reçus en exécution des Opérations de Paiement Sixdots initiées au moyen de l'App Sixdots peuvent être consultés sur les relevés de compte liés à la Carte BC/MC de l'Utilisateur ou sur l'application en ligne de la Banque (si disponible).

Chapitre 6 – Les responsabilités de l'Utilisateur

6.1. L'Utilisateur doit utiliser l'App Sixdots et son Code secret Mobile Sixdots conformément aux présentes conditions générales.

6.2. En plus des responsabilités de l'Utilisateur en vertu des Conditions Générales de la Banque, l'Utilisateur doit immédiatement notifier à la Banque toute opération non autorisée ou erronée exécutée au moyen de l'App Sixdots et mentionnée dans ses relevés de compte. Une telle notification à la Banque doit être faite conformément aux dispositions applicables concernant les opérations par carte non autorisées ou erronées visées dans les Conditions Générales de la Banque. A cette fin, l'Utilisateur doit régulièrement vérifier ses relevés de compte conformément aux dispositions des Conditions Générales de la Banque.

6.3. L'Utilisateur doit immédiatement notifier à CARD STOP au 070/344.344 toute contrefaçon ou tout autre risque d'abus du Code secret Mobile Sixdots et/ou de vol ou de perte de son appareil mobile sur lequel l'App Sixdots est installée. Une telle notification doit être faite conformément aux dispositions applicables concernant la perte ou le vol de carte, prévues dans les Conditions Générales de la Banque.

Chapitre 7 – Bloquer l'App Sixdots

7.1. La Banque peut bloquer l'accès à l'App Sixdots pour des raisons objectives légitimes tenant à la sécurité de l'App Sixdots ou si elle suspecte une quelconque utilisation non autorisée ou frauduleuse de l'App Sixdots ou du Code secret Mobile Sixdots.

7.2. Dans un tel cas, la Banque informera l'Utilisateur avant le blocage de l'App Sixdots ou, si ce n'est pas possible, immédiatement après, du blocage et des raisons du blocage de l'App Sixdots. Une telle information ne sera pas fournie par la Banque si elle est interdite par la loi ou contraire à la sécurité publique.

7.3. Immédiatement après que l'Utilisateur ait procédé à la notification à CARD STOP conformément à l'Article 6.3, CARD STOP bloquera toutes les utilisations futures de l'App Sixdots.

Chapitre 8 – Mesures de sécurité

8.1. Le Code secret Mobile Sixdots est strictement personnel et confidentiel et doit être conservé d'une manière sécurisée par l'Utilisateur. L'Utilisateur doit prendre toutes les mesures raisonnables pour garder son Code secret Mobile Sixdots en lieu sûr et doit respecter les conseils de sécurité à cet égard, en ce compris les conseils de sécurité établis dans les Conditions Générales de la Banque:

- ✓ L'Utilisateur ne peut pas laisser son appareil mobile sur lequel l'App Sixdots est installée sans surveillance et ne peut pas communiquer son Code secret Mobile Sixdots à des tiers ou autoriser ceux-ci à l'utiliser.
- ✓ L'Utilisateur ne peut pas écrire ou conserver son Code secret Mobile Sixdots sur un support durable.
- ✓ Le Code secret Mobile Sixdots doit être encodé discrètement. L'Utilisateur doit s'assurer que personne ne soit capable de voir le Code secret Mobile Sixdots encodé par lui et doit informer la Banque de tout comportement inhabituel qu'il remarquerait.

Les conditions générales concernant les instruments de paiement et l'utilisation d'instruments de paiement visés dans les Conditions Générales de la Banque s'appliquent à l'appareil mobile sur lequel l'App Sixdots est installée.

8.2. D8.2. L'Utilisateur s'engage à assurer que son appareil mobile sur lequel l'App Sixdots est installée respecte les exigences de sécurité énumérées sur le site web de la Banque. A cette fin, l'Utilisateur respectera le système de sécurité mis en place sur son appareil mobile de manière à ce qu'il puisse utiliser l'App Sixdots de manière sécurisée. Si l'Utilisateur désactive volontairement ce système de sécurité, la Banque ne peut être tenue pour responsable des pertes et dommages en résultant.

Chapitre 9 – Responsabilité

9.1. Utilisateur

En cas de perte ou de vol de l'appareil mobile de l'Utilisateur sur lequel l'App Sixdots est installée, ou de perte ou d'abus du Code secret Mobile Sixdots, l'Utilisateur sera responsable de l'utilisation non autorisée jusqu'à ce qu'il notifie à CARD STOP une telle perte, vol ou abus du Code secret Mobile Sixdots conformément à l'Article 6.3.

Conformément aux Conditions Générales de la Banque, la responsabilité de l'Utilisateur est limitée à 150 EUR par sinistre relatif à une Opération de Paiement Sixdots non

autorisée. Cependant, une telle limitation n'est pas applicable et l'Utilisateur sera responsable de toutes les pertes et de tous les dommages découlant de ou en lien avec sa fraude, sa faute intentionnelle ou sa négligence grave.

Compte tenu de l'ensemble des circonstances de fait et sans préjudice du pouvoir d'appréciation souverain du juge, peut être considéré comme négligence grave, le fait pour l'Utilisateur de:

- communiquer son Code secret Mobile Sixdots à des tiers ;
- autoriser des tiers à utiliser l'App Sixdots sur son appareil mobile;
- laisser son appareil mobile sur lequel l'App Sixdots est installée et/ou le Code secret Mobile Sixdots sans surveillance dans des espaces publics ;
- ne pas notifier immédiatement la perte ou le vol de son appareil mobile sur lequel l'App Sixdots est installée ou l'abus du Code secret Mobile Sixdots;
- ne pas notifier immédiatement à la Banque toute Opération non autorisée et inexacte mentionnée dans les relevés de compte de l'Utilisateur .

L'Utilisateur n'est pas responsable des pertes et des dommages découlant de ou en lien avec la perte ou le vol de son appareil mobile sur lequel l'App Sixdots est installée ou de l'abus du Code secret Mobile Sixdots après qu'il en ait informé CARD STOP, sauf dans l'hypothèse où le comportement de l'Utilisateur serait frauduleux.

9.2. La Banque, BCMC et Sixdots

Ni la Banque, ni BCMC ni Sixdots ne sont responsables de:

- i. la non-exécution ou la mauvaise exécution des Opérations de Paiement Sixdots, dans le cas où l'Utilisateur n'a pas rempli ses obligations en vertu des présentes conditions générales;
- ii. les dommages ou modifications de l'équipement de l'Utilisateur, en ce compris mais sans s'y limiter, de l'appareil portable ou des téléphones mobiles à la suite de l'installation, la mise à niveau, la mise à jour ou l'utilisation de l'App Sixdots ;
- iii. l'indisponibilité temporaire, la suspension, l'interruption ou le retard de tout ou partie des Services en raison des travaux de maintenance annoncés, des défauts ou de la force majeure ou échappant au contrôle raisonnable de la Banque, BCMC ou Sixdots;
- iv. toute difficulté ou incapacité de télécharger ou d'accéder à du contenu, ou de toute défaillance du système de communication qui peut conduire à l'indisponibilité de l'App Sixdots;
- v. les pertes subies par l'Utilisateur en raison de l'indisponibilité du site web ou de l'information de tiers, ou en raison de l'inexactitude, du caractère incomplet ou erroné des informations fournies par des tiers par un hyperlien comme prévu à l'Article 16. Une telle information externe ne donnera en outre pas lieu à une obligation quelconque dans le chef de la Banque, BCMC ou Sixdots;
- vi. les pertes directes ou indirectes découlant de ou attribuable au (mauvais) fonctionnement de l'appareil mobile de l'Utilisateur, ou aux services de télécommunication ou au logiciel ou matériel informatique d'une tierce partie.

La Banque, BCMC et Sixdots ne seront en aucun cas responsable

des pertes indirectes, en ce compris toutes les pertes de profit, pertes d'exploitation, pertes d'épargne, pertes de clientèle, pertes de contrat, perte de goodwill, perte de données, réclamations de tierces parties, ou tout coût consécutif ou indirect ou pertes, et une telle responsabilité est exclue si elle ressort d'un contrat ou d'une action délictuelle, est prévisible, connue, prévue ou non.

Les dispositions de cet Article 9.2 ne limitent pas la responsabilité de la Banque, de BCMC ou de Sixdots pour leurs propres actes intentionnels ou frauduleux.

Chapitre 10 – Les droits de propriété et licences

10.1. L'App Sixdots a été développée par et est la propriété de BCMC, qui a accordé une licence à la Banque pour distribuer l'App Sixdots aux Utilisateurs.

10.2. L'Utilisateur se voit accorder, par les présentes, une licence limitée, non-exclusive, non cessible et libre de redevance afin d'utiliser l'App Sixdots (qui devra inclure toutes les futures mises à jour qui seront mises à la disposition de l'Utilisateur de temps à autre, l'Utilisateur comprenant et acceptant que de telles mises à jour peuvent être soumises à des modifications de prix et à des conditions générales additionnelles, desquelles il sera averti au moment où une telle mise à jour est disponible) pour son usage personnel conformément aux présentes conditions générales.

10.3. Tous les droits d'auteur, les droits protégeant les bases de données et les droits attachés aux logiciels dans tous les matériaux contenus sur, dans ou rendus disponibles au moyen de l'App Sixdots, en ce compris toutes les informations, données, textes, musiques, sons, photographies, graphiques et messages vidéos, ainsi que tous les codes sources, compilations software et autres matériaux sont la propriété de BCMC et de ses donneurs de licence.

10.4. Sixdots et ses donneurs de licence ont la propriété unique et exclusive et sont titulaires de tous les droits, titres et intérêts, y compris tous les droits de propriété, de et dans la Marque Sixdots et tous les droits de propriété relatifs à celle-ci restent acquis à Sixdots et à ses donneurs de licence. Toutes les autres marques commerciales, les marques de service, les noms, les signes et les logos contenus sur ou dans l'App Sixdots sont la propriété de BCMC et de ses donneurs de licence.

10.5. Il sera immédiatement mis fin à tous les droits accordés à l'Utilisateur en vertu de ces conditions générales dans le cas où l'Utilisateur viole ces conditions générales.

Chapitre 11 – Conditions d'utilisation

11.1. Pour télécharger et utiliser l'App Sixdots, l'Utilisateur comprend et accepte qu'il doit respecter en permanence (et que son utilisation de l'App Sixdots doit respecter en permanence), ces conditions générales, les Conditions Générales de la

Banque, toutes les lois, règles et règlements applicables. Il n'autorisera pas une autre partie à utiliser l'App Sixdots pour ou en lien avec des motifs illégaux ou une activité illégale.

11.2. Sauf dans la mesure où ce serait expressément prévu dans les présentes conditions générales ou par la loi, l'Utilisateur ne peut pas, ni permettre à des tiers en son nom de :

- copier, reproduire, altérer, modifier, adapter ou traduire la totalité ou une partie quelconque de l'App Sixdots, ni dupliquer, compiler, diffuser, procéder à des opérations de rétro-ingénierie, désassembler, décompiler ou désactiver les fonctions, ou dériver autrement le code source de l'App Sixdots, ou n'importe quel autre composant de l'App Sixdots, en tout ou en partie;
- fusionner l'App Sixdots ou un composant quelconque de celle-ci dans tout autre programme ou créer des œuvres dérivées basées sur un composant quelconque de l'application; faire et distribuer des copies de l'App Sixdots;
- utiliser l'App Sixdots ou une partie quelconque de l'App Sixdots ou toute autre information confidentielle concernant celle-ci pour créer un logiciel qui est fonctionnellement équivalent à l'App Sixdots ou à une partie quelconque de celle-ci;
- utiliser l'App Sixdots d'une manière qui peut conduire à l'encouragement, l'incitation ou l'exécution de toute activité illégale ou criminelle ou pouvant causer un dommage ou des blessures à toute personne; ou
- supprimer, masquer ou modifier les mentions de droits de propriété (y compris les marques commerciales et les mentions de droits d'auteur) qui peuvent être apposées à ou contenues dans l'App Sixdots.

11.3. Si l'Utilisateur choisit, ou reçoit tout élément d'information dans le cadre des procédures de sécurité de la Banque, il doit traiter de telles informations comme confidentielles, et il ne doit pas les révéler à un tiers quelconque. La Banque a le droit de désactiver le Code secret Mobile Sixdots immédiatement et à tout moment, si l'Utilisateur n'a pas respecté l'une des dispositions des présentes conditions générales.

Chapitre 12 – Opération de l'App Sixdots

12.1. La Banque garantit que, en mettant l'App Sixdots et les Services à la disposition de l'Utilisateur, elle agira avec diligence. Cependant, la Banque ne peut pas garantir l'opérabilité continue, ininterrompue ou sans erreur de l'App Sixdots. L'App Sixdots peut être retardée, indisponible ou inexacte de temps à autre en raison d'une variété de facteurs, en ce compris l'emplacement, la vitesse de la connexion internet, des raisons techniques, la maintenance ou des mises à jour. L'App Sixdots est disponible sur l'appareil mobile de l'Utilisateur lorsqu'il est dans la zone de couverture d'un opérateur de téléphonie mobile. La qualité des Services peut varier d'un appareil mobile à un autre.

12.2. La Banque, Sixdots et BCMC se réservent le droit, à tout moment et de temps à autre, d'interrompre, de restreindre, de

modifier ou de mettre fin temporairement à l'App Sixdots (ou une partie de celle-ci) pendant une période raisonnable.

12.3. Ni la Banque, ni Sixdots ni BCMC ne garantissent que les logiciels utilisés ou donnés en licence, en lien avec l'App Sixdots, seront compatibles avec tout logiciel de tiers. Ni la Banque, Sixdots ni BCMC ne garantissent que l'utilisation de l'App Sixdots et le logiciel associé n'endommageront pas ni ne perturberont les autres logiciels ou matériaux informatiques de l'appareil mobile de l'Utilisateur.

Chapitre 13 – Configurations requises

13.1. Pour pouvoir utiliser l'App Sixdots, l'Utilisateur doit avoir un appareil mobile disposant d'une caméra avec mise au point automatique (auto-focus), d'un accès à Internet et qui répond aux exigences applicables en terme de logiciel.

13.2. Il est possible que l'Utilisateur doive mettre à niveau le système d'exploitation sur son appareil mobile dans le cas où la ou les version(s) supportée(s) par l'App Sixdots sont modifiées.

13.3. L'Utilisateur peut être facturé par son opérateur de réseau pour l'accès à Internet par son appareil mobile lors de l'utilisation de l'App Sixdots. La Banque ne sera pas responsable ou n'encourra pas de responsabilité pour toutes charges liées aux télécommunications ou autres charges que l'Utilisateur pourrait encourir en raison de l'utilisation de l'App Sixdots.

Chapitre 14 – Stockage de et accès aux informations contenues dans l'appareil mobile de l'Utilisateur

14.1. En téléchargeant, installant et utilisant l'App Sixdots, l'Utilisateur consent à ce que la Banque et BCMC, agissant pour le compte et sous les instructions de la Banque, stockent des informations sur et accèdent aux informations contenues dans l'appareil mobile de l'Utilisateur (c'est-à-dire aux empreintes de l'appareil mobile, en ce compris les informations techniques sur l'appareil mobile, le numéro de l'appareil mobile, les applications mobiles installées sur le téléphone, le nom du téléphone, l'adresse email configurée sur le téléphone, l'identificateur, version OS, nom de l'opérateur mobile, numéro de téléphone, numéro carte SIM, etc.) à des fins d'inscription et d'authentification lors de l'utilisation de l'App Sixdots, et cela pour des raisons de sécurité, à l'exclusion de toute autre fin.

14.2. L'Utilisateur peut retirer son autorisation au stockage et/ou à l'accès aux informations dans son appareil mobile en annulant l'installation ou en désinstallant l'App Sixdots de son appareil mobile.

14.3. En téléchargeant, installant et utilisant l'App Sixdots, l'Utilisateur consent également à l'utilisation par BCMC, dans l'App Sixdots, d'outils d'analyse fournis par de parties tierces, particulièrement Google Analytics. Google Analytics est un

service d'analyse du web fourni par Google, Inc. ("Google"). Google Analytics utilise des identifiants anonymes (chaîne de caractères aléatoires qui est utilisée aux mêmes fins que des cookies sur des plateformes, y compris certains appareils mobiles, où la technologie des cookies n'est pas disponible) afin de suivre et d'analyser comment les utilisateurs utilisent l'App Sixdots. Les informations générées sur l'App Sixdots quant à son utilisation (y compris la langue, informations sur la région (pays, localité, ville), informations sur l'appareil et le réseau (marque, modèle, prestataire de services, système d'exploitation)) seront transmises à et stockées par Google sur des serveurs aux Etats-Unis. Google utilisera ces informations pour mesurer l'interaction des utilisateurs avec l'App Sixdots, pour évaluer l'utilisation de l'App Sixdots et préparer des rapports sur l'activité de l'App Sixdots. Google peut également transférer ces informations à des parties tierces lorsqu'elle y est obligée légalement, ou au cas où telles parties tierces traiteraient ces informations pour le compte de Google. BCMC n'utilisera les rapports anonymes et agrégés de Google Analytics qu'aux seules fins d'évaluation et d'amélioration de l'App Sixdots.

En téléchargeant, installant et utilisant l'App Sixdots, l'Utilisateur donne son accord au traitement de ses données de la manière et pour les finalités décrites ci-dessus.

L'Utilisateur peut objecter ou retirer son consentement à l'utilisation de Google Analytics en annulant l'installation ou en désinstallant l'App Sixdots de son appareil mobile.

Chapitre 15 – Protection des données

15.1. La Banque contrôle toutes les données personnelles (en ce compris le nom de l'Utilisateur, le numéro de la Carte BC/MC, la date d'expiration et le code PIN, des informations contenues dans l'appareil mobile, en ce compris une empreinte de l'appareil mobile et autres informations techniques, le numéro de l'appareil mobile, les applications mobiles installées sur le téléphone, le nom du téléphone, l'adresse email configurée sur le téléphone, l'identificateur, version OS, nom de l'opérateur mobile, numéro de téléphone, numéro carte SIM, etc.), collectées et traitées dans le cadre de et à des fins de téléchargement, installation, inscription, utilisation ou d'accès à l'App Sixdots. Toutes les données personnelles seront collectées et traitées par la Banque, agissant comme responsable de traitement, conformément à la loi du 8 Décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel (la « Loi sur la protection des données »). En utilisant l'App Sixdots, l'Utilisateur confirme et reconnaît avoir lu et accepté les dispositions de la politique de confidentialité de la Banque et marque son accord à un tel traitement. Aux fins mentionnées ci-dessus, la Banque peut confier le traitement de données personnelles à BCMC, ou tout autre fournisseur tiers, agissant en son nom et sous les instructions de la Banque.

Plus d'information sur le traitement des données personnelles de l'Utilisateur par la Banque sont disponibles dans la politique de confidentialité de la Banque ou dans les Conditions Générales de la Banque qui peuvent être obtenues de la Banque ou consultées sur le site web de la Banque ou dans l'App Sixdots. L'Utilisateur a le droit de réclamer l'accès aux

données personnelles collectées et traitées le concernant, de demander la rectification de toute donnée inexacte, de même que de s'opposer, à tout moment et gratuitement, au traitement de ses données à des fins de marketing direct. Pour exercer de tels droits, l'Utilisateur peut contacter la Banque comme indiqué dans la politique de confidentialité de la Banque ou dans les Conditions Générales de la Banque. La Banque met en œuvre et impose à BCMC ou tout autre fournisseur tiers, agissant en son nom pour mettre en œuvre, les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger la sécurité et la confidentialité des données personnelles des Utilisateurs.

15.2. A l'exception de la collecte et de l'emploi de données non identifiables aux fins d'analyse de l'App Sixdots, comme décrit ci-dessus, BCMC ne collecte ni ne traite des données personnelles aux fins qu'elle déterminerait, et n'agit que pour le compte de et sous les instructions de la Banque, qui est le responsable du traitement des données de l'Utilisateur, comme décrit ci-dessus.

15.3. L'Utilisateur accepte de fournir uniquement, à la Banque, des informations exactes, à jour et complètes nécessaires pour installer l'App Sixdots. L'Utilisateur accepte en outre de maintenir et de mettre à jour les informations requises afin qu'elles restent exactes, à jour et complètes. La Banque se réserve le droit de mettre fin aux droits de l'Utilisateur d'utiliser l'App Sixdots si les informations qu'il a fournies sont fausses, inexactes ou incomplètes.

Chapitre 16 – Liens externes

L'App Sixdots peut inclure des hyperliens vers des sites web ou des informations de tiers. La Banque ni BCMC n'a de contrôle sur les, ni n'encourt aucune responsabilité à l'égard des, sites web ou sur les informations qui sont fournies par des tiers.

Chapitre 17 – Tarifs

L'utilisation de l'App Sixdots et le fait de faire ou de recevoir des paiements au moyen de l'App Sixdots seront soumis aux tarifs tels que fixés en vertu des Conditions Générales de la Banque. La liste des tarifs est à la disposition de l'Utilisateur dans toutes les agences de la Banque et sur le site internet de la Banque.

Chapitre 18 – Clause de preuve

L'Utilisateur renonce expressément à tout droit de contester la validité ou la preuve des autorisations données par Code secret Mobile Sixdots conformément à l'Article 5.4 uniquement sur base de ce qu'elles ont été établies par des moyens électroniques, ce nonobstant le droit de l'Utilisateur de fournir la preuve du contraire.

Chapitre 19 – Résiliation

19.1. La Banque se réserve le droit d'immédiatement suspendre ou mettre fin à l'accès de l'Utilisateur à l'App Sixdots dans le cas où :

- l'Utilisateur n'utilise pas l'App Sixdots conformément aux

présentes conditions générales;

- la Banque a connaissance de faits qui entachent gravement la confiance de la Banque à l'égard de l'Utilisateur ; ou
- il y a un risque d'abus ou de fraude.

19.2. La Banque peut mettre fin à l'utilisation de l'App Sixdots à tout moment en donnant une notification deux (2) mois au préalable à l'Utilisateur par le biais de ses relevés de compte, une lettre ou tout autre support durable. L'Utilisateur peut mettre fin à l'utilisation de l'App Sixdots à tout moment et gratuitement, sans notification, en désinstallant l'App Sixdots de son appareil mobile.

En cas de résiliation de l'utilisation de l'App Sixdots, il sera mis immédiatement, ou, le cas échéant, après la période de résiliation, fin aux présentes conditions générales à l'exception des Articles 9.2 et 21 des présentes conditions générales.

Chapitre 20 – Modifications et ajout de nouveaux Services

20.1. La Banque modifie et améliore constamment les Services et l'App Sixdots et son contenu. Par conséquent, la Banque se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales. L'Utilisateur sera informé de ces conditions générales modifiées par l'App Sixdots, ses relevés de compte, une lettre ou tout autre support durable au moins deux (2) mois avant l'entrée en vigueur des conditions générales modifiées. Les conditions générales modifiées seront considérées comme mises à la disposition de l'Utilisateur à la date à laquelle elles auront été mises à disposition dans l'App Sixdots.

20.2. Sans préjudice de l'Article 19, l'Utilisateur a le droit de résilier l'utilisation de l'App Sixdots gratuitement dans les deux (2) mois de la réception de la notification visée à l'Article 20.1.

20.3. L'Utilisateur sera considéré comme ayant accepté les conditions générales modifiées s'il ne résilie pas l'utilisation de l'App Sixdots dans la période susvisée.

Chapitre 21 – Loi applicable et juridiction

Ces conditions générales seront régies par et interprétées conformément aux lois belges. Tout litige découlant de ou en relation avec ces conditions générales ou avec l'App Sixdots sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux belges.

Chapitre 22 – Intégralité du contrat

Les présentes conditions générales, ainsi que les documents mentionnés en leur sein, constituent l'intégralité du contrat juridiquement contraignant entre l'Utilisateur et la Banque relatif à l'utilisation de l'App Sixdots et les Services.

23. Divisibilité

Si l'une des dispositions de ces conditions générales est jugée invalide, illégale ou non exécutoire, les parties seront alors dégagées de tous les droits et obligations découlant de cette disposition, dans la mesure exclusivement où une telle disposition est invalide, illégale ou non applicable. La disposition sera modifiée par la Banque dans la mesure nécessaire pour la rendre valide, légale et applicable. Toutes les autres dispositions de ces conditions générales resteront pleinement valables et applicables.

24. Cession

L'Utilisateur n'a pas le droit de céder ou de transférer ses droits et obligations découlant de ces conditions générales à un tiers.

La Banque peut transférer ses droits et obligations aux termes des présentes conditions générales à Sixdots. L'Utilisateur sera informé de ce transfert par l'App Sixdots, ses extraits de compte, une lettre ou tout autre support durable, au moins deux (2) mois avant l'entrée en vigueur du transfert. Si l'Utilisateur s'oppose au transfert, il peut mettre fin à l'usage de l'App Sixdots gratuitement et sans préavis, en désinstallant l'App Sixdots de son appareil mobile.

Chapitre 25 – Aucune renonciation

Le défaut de la Banque, de Sixdots ou de BCMC d'exercer ou de mettre en œuvre l'un de ses droits découlant des conditions générales ne constitue pas une renonciation à un tel droit à moins que cela n'ait été reconnu et accepté par écrit par la Banque ou par BCMC.

Chapitre 26 – Services d'assistance

Pour obtenir de l'assistance concernant l'utilisation de l'App Sixdots, l'Utilisateur peut contacter la Banque à l'adresse www.bnpparibasfortis.be/bcmcmobile-helpdesk.

BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, B-1000 Bruxelles
– RPM Bruxelles – TVA BE 0403.199.702 – tél. : 02 762 20 00
F00290F - 08/01/2013

INFORMATION à la CLIENTELE PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

LOI DU 8 DÉCEMBRE 1992

A l'instar d'autres pays européens, la Belgique s'est dotée d'une loi assurant la protection de la vie privée des personnes physiques à l'égard des traitements automatisés ou non de données à caractère personnel; il s'agit de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel; cette loi, parue au Moniteur belge du 18 mars 1993, a, ensuite, été, profondément, modifiée par la loi du 11 décembre 1998, en vue d'être adaptée à la directive 95/46/CE du Parlement européen et du Conseil du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Cette loi modificative est entrée en vigueur le 1er septembre 2001. Elle a donné lieu à un seul arrêté royal d'exécution, qui est daté du 13 février 2001; cet arrêté royal est également entré en vigueur le 1er septembre 2001.

Le principe de la loi est simple. Toute personne physique a droit au respect de sa vie privée lors du traitement de données à caractère personnel qui la concernent.

C'est pourquoi la loi impose certaines obligations à quiconque utilise des données personnelles et octroie certains droits aux personnes concernées par les données utilisées.

BNP PARIBAS FORTIS SA ET LA VIE PRIVEE DE SES CLIENTS

BNP Paribas Fortis SA, comme toute entreprise, traite des données personnelles de ses clients.

Ces données nous servent avant tout à vous garantir un service complet et de qualité pour vos opérations bancaires.

BNP Paribas Fortis SA a toujours respecté son rôle de banquier en traitant vos données avec la plus grande discrétion.

La loi sur la protection de la vie privée lui a donné l'opportunité d'affiner la prise en compte des exigences de ses clients au regard des traitements de leurs données à caractère personnel. Ainsi, c'est en respectant les prescriptions légales et réglementaires qui assurent la protection de la vie privée de ses clients que BNP Paribas Fortis SA exerce au mieux son métier de banquier.

ET DANS LA PRATIQUE...

Comment BNP Paribas Fortis SA récolte-t-elle ses données?

Vous venez de vous rendre dans une de nos agences pour ouvrir un compte ou pour bénéficier d'un nouveau service de la Banque.

Le délégué de la Banque a traité une série de données vous concernant, données indispensables afin de vous offrir nos services d'une manière efficace.

La plupart des données que BNP Paribas Fortis SA traite nous sont donc fournies soit expressément par vous-même soit au travers des opérations bancaires que vous effectuez.

Certaines données sont traitées suite à une publicité légale ou réglementaire (Moniteur belge, Bulletin des protêts, ...) ou à une publicité réalisée par les intéressés eux-mêmes.

QUELLES DONNEES BNP PARIBAS FORTIS SA TRAITE-T-ELLE?

Les données que la Banque traite doivent être PERTINENTES, ADEQUATES ET NON EXCESSIVES par rapport à notre activité de Banquier et cela a pour conséquence que BNP Paribas Fortis SA ne traite pas n'importe quelles données vous concernant.

Il existe, par ailleurs, un organisme, la COMMISSION DE LA PROTECTION DE LA VIE PRIVEE, qui veille au respect des obligations de tout responsable de traitements mais aussi à un sain EQUILIBRE entre les besoins du Responsable du traitement et ceux de la personne concernée

PRENONS QUELQUES EXEMPLES:

Lors d'une ouverture de compte, s'il vous paraît normal que le délégué de la Banque vous demande vos nom, prénom et adresse, vous avez, en revanche, peut-être été surpris que l'on vous demande votre date de naissance. Comme toutes les données que nous traitons, celle-ci a sa raison d'être: la date de naissance nous permet de déterminer si un client est majeur ou non (et donc capable de contracter avec la Banque) ainsi que d'éviter les risques d'homonymie et donc des confusions entre les comptes de clients portant les mêmes noms et prénoms.

De même, lors de la demande d'octroi d'une carte de crédit, vos revenus et dépenses nous sont nécessaires afin de calculer votre capacité de remboursement et de fixer avec précision le montant du crédit qui pourra être attaché à cette carte.

POURQUOI BNP PARIBAS FORTIS SA A-T-ELLE BESOIN DE CES DONNEES?

Ces données servent à effectuer toutes les opérations bancaires pour le compte de nos clients, à leur offrir un service complet et de qualité ainsi qu'à les avertir de toutes nouveautés qui pourraient les intéresser.

En d'autres termes, nous traitons des données qui nous permettent d'identifier avec précision nos clients, de vérifier leurs pouvoirs, le cas échéant, de gérer leurs comptes, de leur adresser le courrier bancaire y afférent, de leur octroyer des cartes de banque et cartes de crédit, de leur fournir des informations et des conseils relatifs à leur(s) compte(s) bancaire(s), de leur octroyer des crédits ainsi que de gérer ces crédits, de les conseiller en matière de gestion de fortune ainsi que d'effectuer toutes les opérations relatives aux titres (achat, vente, ...), de gérer – de manière discrétionnaire ou non – leur patrimoine, de gérer les relations qui découlent de leurs

contrats d'assurance, de prévenir les abus et les fraudes, de confectionner des statistiques et des tests, de leur proposer des services ou produits adaptés à leurs besoins bancaires, financiers ou d'assurance en fonction, entre autres, de la connaissance de leur comportement financier, connaissance acquise sur base de l'analyse de l'ensemble des données enregistrées.

Il est évident que les produits spécialement destinés aux jeunes ne seront pas proposés à des personnes âgées et sans enfant, qu'un crédit hypothécaire n'intéressera sans doute pas un couple qui est déjà propriétaire, que le service gestion de fortune s'adresse principalement à des personnes disposant d'un certain niveau de revenu, que certains types de crédit seront essentiellement proposés à des indépendants, des propositions de domiciliations et d'instructions permanentes seront faites à ceux qui émettent un grand nombre de virements, etc.

Les données que la Banque traite sont toujours motivées par les finalités et les buts que poursuivent ses activités bancaires et financières et correspondent donc à la nécessité d'exercer correctement notre métier de banquier et de vous servir le plus complètement et le plus efficacement possible.

Nous attirons votre attention sur le fait que votre défaut de communiquer à la Banque les données qu'elle requiert peut entraîner, selon le cas, l'impossibilité pour elle ou son refus d'engager une relation commerciale, de poursuivre une telle relation ou d'exécuter toute opération que vous auriez sollicitée.

A QUI LA BNP PARIBAS FORTIS SA COMMUNIQUE-T-ELLE DES DONNEES?

BNP Paribas Fortis SA, comme toutes les banques, a un devoir de discrétion à l'égard des données qu'elle détient sur ses clients. Elle ne transmet à l'extérieur du Groupe Fortis aucune donnée personnelle vous concernant, hormis le cas où elle y est tenue par la loi ou si un intérêt légitime le motive. Les personnes ayant accès à vos données au sein de la Banque sont déterminées avec précision en fonction de leur travail dans l'entreprise, de même que les filiales et certains sous-traitants de la Banque (tel que Banksys) qui accèdent à certaines données en vue d'effectuer des opérations pour votre compte ou celui de BNP Paribas Fortis SA.

COMMENT PUIS-JE M'INFORMER ET RECTIFIER MES DONNEES?

Ce document a principalement pour but de VOUS INFORMER du fait que BNP Paribas Fortis SA détient dans ses fichiers les informations que vous nous avez communiquées ainsi que des FINALITES (des buts) pour lesquelles ces données sont traitées

Nous vous informons aussi de la possibilité qui vous est offerte d'ACCEDER AUX DONNEES que nous détenons à votre sujet et de votre droit de demander, le cas échéant, la rectification de celles-ci.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès: soit en adressant une demande écrite accompagnée d'une photocopie de votre carte d'identité à la:

BNP Paribas Fortis NV
PRIVACY CEL (1MS3B)
WARANDEBERG 3
1000 BRUSSEL

soit en remplissant dans votre Agence BNP Paribas Fortis le formulaire de demande ad hoc.

Il vous sera, de plus, loisible d'obtenir des renseignements complémentaires en consultant le REGISTRE PUBLIC des Traitements automatisés de données à caractère personnel tenu auprès de la COMMISSION DE LA PROTECTION DE LA VIE PRIVEE, registre qui ne contiendra aucune donnée personnelle.

La Banque, comme tout RESPONSABLE DU TRAITEMENT de données à caractère personnel doit en effet DECLARER à la Commission de la protection de la vie privée les traitements entièrement ou partiellement automatisés de données à caractère personnel qu'elle détient ainsi que les raisons et les finalités de ces traitements.

QU'EST-CE QUE LE DROIT D'OPPOSITION AUX TRAITEMENTS FAITS AUX FINS DE DIRECT MARKETING?

CE DROIT D'OPPOSITION, QUI, AUPARAVANT, ETAIT DE SOURCE CONTRACTUELLE (CLAUSE DITE "ROBINSON"), EST DESORMAIS CONSACRE PAR LA LOI.

Ce droit d'opposition implique, en pratique, qu'il vous est possible de refuser de recevoir toute proposition commerciale émanant de BNP Paribas Fortis SA que ce soit par écrit, par téléphone ou par toute autre voie.

Vous pouvez ainsi éviter de recevoir mailing et appels téléphoniques à des fins commerciales émanant de la BNP Paribas Fortis SA sur simple demande faite à un délégué de la Banque ou sur tout formulaire par lequel la Banque collecte vos données.

SIXDOTS APP INFORMATION PRECONTRACTUELLE

Vous trouverez ci-joint les conditions générales régissant l'inscription, l'utilisation et l'accès à l'App Sixdots ainsi que l'exécution des opérations de paiement mobile au moyen de l'App Sixdots (les "Conditions Générales"). En ayant configuré l'App Sixdots en français, vous avez confirmé que vous comprenez le français et que vous acceptez que toutes les communications futures concernant l'App Sixdots soient effectuées en français.

Les informations précontractuelles ci-dessous, ainsi que les Conditions Générales, telles qu'en vigueur à ce moment et qui peuvent être modifiées de temps à autre, vous sont fournies en français et en format pdf. Nous recommandons de sauvegarder les informations précontractuelles ci-dessous ainsi que les Conditions Générales en annexe sur le disque dur de votre ordinateur ou de les imprimer.

1. Votre Banque - Distributeur de l'App Sixdots

L'App Sixdots est distribuée par BNP Paribas Fortis SA, dont le siège social est situé à 1000 Bruxelles, Montagne du Parc 3, enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0403.199.702 (RPM Bruxelles), email info@bnpparibasfortis.com (la "Banque"). La Banque est un établissement de crédit agréé par, et soumis au contrôle prudentiel de la Banque Nationale de Belgique, Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles et au contrôle de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles en matière de protection des investisseurs et des consommateurs.

2. Description de l'App Sixdots

L'App Sixdots est une application mobile, offrant la possibilité pour l'Utilisateur d'initier des Opérations de Paiement Sixdots en euros, conformément aux Conditions Générales.

L'App Sixdots est dans sa version actuelle basée sur la solution mobile développée par et propriété de la S.A. Bancontact-MisterCash, dont le siège social est situé à 1040 Bruxelles, Rue d'Arlon 82, enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0884.499.250 (RPM Bruxelles), "BCMC". BCMC a, en accord avec la S.A. Belgian Mobile Wallet, dont le siège social est situé à 1000 Bruxelles, Place Saint-Gudule 5, enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0541.659.084 (RPM Bruxelles), « Sixdots », accordé une licence à la Banque, laquelle vous fournit l'App Sixdots ainsi que les licences nécessaires pour son utilisation.

3. Traitement des données personnelles

Information concernant le traitement de vos données personnelles par BCMC et la Banque. La Banque contrôle toutes les données personnelles (en ce compris le nom de l'Utilisateur, le numéro de la Carte BC/MC, la date d'expiration et le code secret, les informations contenues dans l'appareil mobile, en ce compris une empreinte de l'appareil mobile et autres informations techniques, le numéro de l'appareil mobile, les applications mobiles installées sur le téléphone, le nom du téléphone, l'adresse e-mail configurée sur le téléphone, l'identificateur, la version OS, le nom de l'opérateur de télécommunication, le numéro de téléphone mobile, le numéro de carte SIM, etc.), collectées et traitées dans le cadre de et à des fins de téléchargement, installation,

inscription, utilisation ou d'accès à l'App Sixdots. Toutes les informations seront collectées et traitées par la Banque, agissant en tant que responsable du traitement, conformément à la loi du 8 Décembre 1992 sur la protection de la vie privée concernant le traitement des données personnelles (la "Loi Vie Privée"). Aux fins mentionnées ci-dessus, la Banque peut confier le traitement des données personnelles à BCMC, ou à tout autre fournisseur tiers, agissant au nom et sous les instructions de la Banque.

Plus d'informations sur le traitement des données personnelles de l'App Sixdots par la Banque sont disponibles dans la « Politique de Confidentialité » de la Banque ou dans les Conditions Générales de la Banque qui peuvent être obtenues de la Banque ou consultées sur le site web de la Banque sur www.bnpparibasfortis.be, rubrique Privacy et qui sont disponibles dans l'App Sixdots. Vous avez le droit de réclamer l'accès à toutes les données personnelles collectées et traitées vous concernant, de demander la rectification de toute donnée inexacte, ainsi que de vous opposer, à tout moment et gratuitement, au traitement de vos données à des fins de marketing direct.

A l'exception de la collecte et de l'emploi de données non identifiables aux fins d'analyse de l'App Sixdots, comme décrit ci-dessous, BCMC ne collecte ni traite des données personnelles aux fins qu'elle déterminerait, mais n'agit que pour le compte de et sous les instructions de la Banque, qui est le responsable du traitement des données de l'Utilisateur, comme décrit ci-dessus.

Stockage et accès aux informations sur votre appareil mobile

En téléchargeant, installant et utilisant l'App Sixdots, vous donnez votre accord à la Banque et à BCMC, agissant pour le compte de et sous les instructions de la Banque, de stocker et d'accéder à des informations sur votre appareil mobile (c'est-à-dire l'empreinte de votre appareil mobile, en ce compris aux informations techniques contenues dans l'appareil mobile, au numéro de l'appareil mobile, aux applications mobiles installées sur le téléphone, au nom du téléphone, à l'adresse e-mail configurée sur le téléphone, aux autres identificateurs du téléphone, à la version OS, au nom de l'opérateur de télécommunication, au numéro du téléphone mobile, au numéro de la carte SIM, etc.), aux fins d'autoriser l'inscription et l'authentification lors de l'utilisation de l'App Sixdots, ceci pour des raisons de sécurité et à l'exclusion de toute autre fin. Vous pouvez retirer votre consentement au stockage de et/ou à l'accès aux informations contenues sur votre appareil mobile en annulant l'installation ou en désinstallant l'App Sixdots de votre appareil mobile.

En téléchargeant, installant et utilisant l'App Sixdots, vous consentez également à l'utilisation par BCMC, dans l'App Sixdots, d'outils d'analyse fournis par des parties tierces, particulièrement Google Analytics. Google Analytics est un service d'analyse du web fourni par Google, Inc. ("Google"). Google Analytics utilise des identifiants anonymes (une chaîne de caractères aléatoires qui est utilisée aux mêmes fins que des cookies sur des plateformes, y compris certains appareils mobiles, où la technologie des cookies n'est pas disponible) afin de suivre et d'analyser comment les utilisateurs utilisent l'App Sixdots. Les informations générées par l'App Sixdots quant à son utilisation (y compris la langue, informations sur la région (pays, localité, ville), informations sur l'appareil et sur le réseau (marque, modèle, prestataire de services, système d'exploitation)) seront transmises à et stockées par Google sur des serveurs aux Etats-Unis. Google utilisera ces informations pour mesurer l'interaction des utilisateurs avec l'App Sixdots, évaluer l'utilisation de l'App Sixdots et compiler des rapports sur l'activité de l'App Sixdots. Google peut également transférer ces informations à des parties tierces lorsqu'elle y est obligée légalement, ou au cas où telles parties tierces traitent ces informations pour le compte de Google. BCMC n'utilisera les rapports anonymes et agrégés de Google Analytics qu'aux seules fins d'évaluations et d'amélioration de l'App Sixdots.

En téléchargeant, installant et utilisant l'App Sixdots, l'utilisateur donne son accord au traitement de ses données de la manière et pour les finalités décrites ci-dessus.

L'utilisateur peut ne pas donner ou retirer son consentement à l'utilisation de Google Analytics en annulant l'installation ou en désinstallant l'App Sixdots de son appareil mobile.

4. Notifications - Services d'assistance

Pour toute question concernant l'App Sixdots ou les services de l'App Sixdots, vous pouvez contacter: www.bnpparibasfortis.be/bcmcmobile-helpdesk.

5. Durée de validité des informations

La Banque peut à tout moment modifier les caractéristiques, conditions et autres modalités de l'App Sixdots, précisées ci-avant. Sauf mention contraire expresse, les informations relatives à ces caractéristiques, conditions et autres modalités sont par conséquent uniquement valables à la date à laquelle elles ont été fournies. En cas de modification, les informations concernées seront également adaptées.

6. 6. Gestion des plaintes

Dans le cas où vous auriez une plainte à formuler à l'encontre de l'App Sixdots ou des services de l'App Sixdots, vous pouvez contacter :

BNP Paribas Fortis SA
Service Gestion des Plaintes (1QA8D)
Montagne du Parc 3
1000 Bruxelles

Tél. +32 2 762 20 00 Fax +32 2 228 72 00
E-mail: gestiondesplaintes@bnpparibasfortis.com

Dans le cas où la solution proposée par votre Banque n'est pas satisfaisante, vous pouvez contacter :

OMBUDSFIN – Ombudsman en conflits financiers
rue Belliard 15-17 bte 8
1040 Bruxelles

Fax. +32 2 545 77 79
E-mail: ombudsman@ombudsfm.be

7. Droit de résiliation – droit de rétractation

Vous disposez (1) du droit de vous rétracter pendant 14 jours calendrier à dater de l'activation de l'App Sixdots ainsi que (2) du droit de mettre fin à tout moment à l'utilisation de l'App Sixdots et aux services de l'App Sixdots, gratuitement, sans indication de motif, en désinstallant l'App Sixdots de votre appareil mobile, sans devoir envoyer une notification à votre Banque, et sans préjudice des paiements déjà effectués.

8. Tarifs

L'utilisation de l'App Sixdots et le fait de faire ou de recevoir des paiements au moyen de l'App Sixdots seront soumis aux tarifs tels que fixés en vertu des Conditions Générales de la Banque. La liste des tarifs est à la disposition de l'utilisateur dans toutes les agences de la Banque et sur son site internet.

Le coût relatif à l'achat, à l'installation et au fonctionnement de votre appareil mobile et de l'App Sixdots sont à votre charge. Les frais facturés par votre fournisseur de réseau pour l'accès à Internet au moyen de votre appareil mobile en vue d'utiliser l'App Sixdots sont également à votre charge.

9. Droit applicable – Juridiction compétente - Varia

Les relations qui vous lient à la Banque, tant celles préalables à l'activation de l'App Sixdots que celles qui résulteront de son utilisation, sont régies par le droit belge.

Toute action relative à ou découlant de l'utilisation de l'App Sixdots sera introduite devant le juge désigné à l'article 23 des Conditions générales de la Banque.

Toute communication dans le cadre et/ou en vertu de l'utilisation de l'App Sixdots sont faites dans la langue de configuration de l'App Sixdots.

Un conseil ? Une information ? Une opération ?

BNP Paribas Fortis est à votre disposition.



Passez en agence
(sur rendez-vous, lu-ve jusqu'à 19 h ; sa 9-12 h)



Appelez-nous au 02 762 20 00
(lu-ve 7-22 h ; sa 9-17 h)



Surfez sur www.bnpparibasfortis.be
(7 jours sur 7, 24 h sur 24)



Surfez sur www.bnpparibasfortis.be/easybanking
(pour mobiles - 7 jours sur 7, 24 h sur 24)

BNP Paribas Fortis est inscrite et agissant comme agent d'assurance sous le n° FSMA 25.879 A pour AG Insurance sa.

BNP Paribas Fortis distribue les produits d'assurance d'AG Insurance.

BNP Paribas Fortis SA
Montagne du Parc 3
1000 Bruxelles
RPM Bruxelles
TVA BE0403.199.702
N° FSMA 25.879 A

AG Insurance sa
Bd E. Jacquain 53
1000 Bruxelles
RPM Bruxelles
TVA BE0404.494.849



**BNP PARIBAS
FORTIS**

| La banque et l'assurance d'un monde qui change